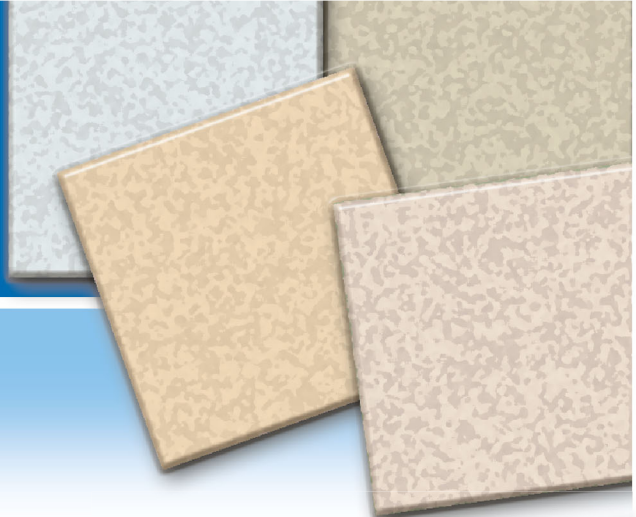


# carrelage



## Carrel pdr

Poudre de rénovation pour sols durs

C'est une poudre destinée à la remise en état des sols carrelés, qui ont "grisailé".

Il permet en association avec d'autres dégraissants et grâce à son action abrasive, d'éliminer les salissures incrustées dans la porosité du sol.

Il est particulièrement économique à l'utilisation.

Il contient des agents anticalcaires. Il est conforme aux normes alimentaires.

### Mode d'emploi

Eliminer les gros déchets par une opération de balayage. Saupoudrer le produit au sol, mouiller avec de l'eau ou une solution de dégraissant dilué de 5 à 10 %, puis passer l'auto-laveuse équipée de disques noirs. Dans le cas de sols fortement encrassés, procéder à un trempage avec la solution détergente

### Conditionnements

- Emballage : seau de 10 Kg.

### Données techniques

- Aspect : poudre blanche

### Précautions

Éviter les projections oculaires

### Stockage

Stocker à l'abri de l'humidité.

### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Fiche technique

**Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-07-2022

Ind. 9



\* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.